

La Lettre de l'AFC

www.afc-cca.com

Juin 2002
Numéro 74

Cette lettre a été tirée en

400 exemplaires par l'INTEC

Dans ce numéro

2	Le bureau de l'association
4	Compte rendu du CA du 27 mars 2002 à Paris
7	PV de l'AGO du 16 mai 2002 à Toulouse, rapport moral et financier. Résultats des votes.
12	PV de l'AGE du 16 mai 2002 à Toulouse. Résultats des votes. Nouveaux statuts de l'AFC
18	Journée pédagogique 19 septembre 2002 ENS Cachan
19	4 ^{ème} Journée de recherche FNEGE 10 octobre 2002 à l'université de Paris Dauphine
20	Appel à communications CREGO La défaillance d'entreprises 22 novembre 2002 à Montneller
21	Journée jeunes chercheurs 17 janvier 2003 Université Paris Dauphine
22	Appel à communications 9 ^{èmes} journées d'histoire 20-21 mars 2003 à Paris Dauphine
24	Informations diverses
25	Bulletin d'adhésion à l'AFC 2002
Association Francophone de Comptabilité Bibliothèque 88, rue de Courcelles 75008 PARIS	

L'EDITORIAL

Chers amis

Tout d'abord un grand merci aux sortants du Conseil d'Administration : Micheline Friédérich, Christian Hoarau et Yannick Lemarchand. Yannick Lemarchand reste encore un peu pour la mise en place de l'Association francophone.

Bienvenue aux trois nouveaux élus : Evelyne Lande qui s'occupera des relations avec les associations professionnelles, Marc Nikitin qui devient responsable des relations internationales et Georges Langlois qui assurera la lourde charge de la trésorerie.

Le Congrès de Toulouse a connu un grand succès (270 participants, 70 communications). Robert Descargues a su dépasser la dimension internationale, pour nous initier lors de la soirée de gala à une dimension inconnue de la communauté comptable : l'espace interplanétaire et intersidéral.

Ce Congrès a vu également notre association se transformer en association francophone. A partir de septembre, et en attendant les élections de mai 2003, trois de nos amis francophones seront invités à participer aux conseils d'administration de l'AFC. Il s'agit de Yves De Rongé professeur à l'Université de Louvain-la-Neuve, de Réal Labelle professeur à HEC Montréal, et de Mohammed Rachid Sbihi professeur à l'Université de Rabat. Des projets devraient se concrétiser avec la Tunisie.

Le dernier conseil d'administration a par ailleurs décidé de confier l'organisation du congrès 2006 à Lille dans l'optique d'en faire un colloque européen. Celui de 2007 sera organisé par Lyon avec

Pour communiquer avec le bureau de l'AFC**- Michel Gervais**

IGR/IAE de Rennes
11 rue Jean Macé CS 70803
35708 Rennes Cedex 7

- Robert Descargues

IUT Paul Sabatier, Toulouse III
115 route de Narbonne
31 077 Toulouse cedex 4

- Martial Chadefaux

Pôle Economie et Gestion
BP 26611, 2, Bd Gabriel
21066 Dijon Cedex

- Jean-Luc Charron

66 boulevard Desgranges
92 330 Sceaux

- Georges Langlois

9 rue d'Artois
60100 Creil

- Pierre Gense

Université de Toulon-Var BP 132
83957 La Garde Cedex

- Evelyne Lande

19, rue Alfred de Vigny (dès le 1^{er} sept)
86180 Buxerolles
75141 Paris cedex 03

-Marc Nikitin

61 rue de la mésangerie
37540 St Cyr sur loire

- Philippe Lorino

Département Comptabilité- Contrôle ESSEC
BP 105, Av Bernard Hirsch
95201 Cergy Pontoise Cedex

- François Meyssonnier

ESM/IAE de Metz
3, Place Branly
57070 Metz

- Nathalie SAMIER

Faculté de droit
13 allée François Mitterrand
BP 3633
49 030 Angers cedex 01

- Elisabeth Walliser

CNAM, chaire CCG
292, rue Saint Martin
75141 Paris Cedex 03

Président

Tél: 02 99 84 78 25, Fax : 02 99 84 78 00
e-mail : michel.gervais@univ-rennes1.fr

Vice-président

Tél: 05 62 25 81 50, Fax : 05 62 25 81 70
e-mail : descargues@lgc.iut-tlse3.fr

Responsable des publications

Tél: 03 80 39 35 41, Fax : 03 80 39 53 53
e-mail : Martial.Chadefaux@u-bourgogne.fr

Relations avec le Second degré

Tél: 01 46 61 91 19, Fax : 01 46 61 99 57
e-mail : j-luc.charron@wanadoo.fr

Trésorier de l'AFC

Tél-Fax : 03 44 24 86 37
e-mail : georges.langlois@wanadoo.fr

Conseiller à la commission recherche

Tél: 04 91 82 78 75, Fax : 04 91 82 78 71
e-mail : cogifin@yahoo.fr

Relations avec l'OEC, la CNCC et les associations prof.

Tél: 06 61 97 58 10
e-mail : elande@iae-poitiers.fr

Relations internationales

Tél: 02 47 51 49 55, port: 06 77 11 72 10
e-mail : Marc.Nikitin@univ-orleans.fr

Conseiller à la commission recherche

Tél: 01 34 43 30 08, Fax : 01 34 43 30 01
e-mail : PBLorino@compuserve.com

Secrétaire général de l'AFC

Tél: 03 87 56 37 86 - Fax : 03 87 56 37 79
e-mail : meysssonnier@esm.univ-metz.fr

Site AFC

Tél: 02 41 96 21 78, Fax : 02 41 96 21 96
e-mail : samier@univ-angers.fr

Lettre AFC

Tél: 01 58 80 85 42, Fax : 01 40 27 28 63
e-mail : walliser@cnam.fr

L'EDITORIAL (SUITE)

mission de le coupler à celui de l'Institut International de Coûts (association internationale de langue latine qui souhaitait organiser l'un de ses congrès en France).

Avec le concours d'agrégation qui vient de s'achever cinq membre de l'AFC sont devenus professeurs : François Meyssonier, notre actuel secrétaire général, Thierry Nobre, Marie-Pierre Formaglio-Mairesse, Didier Le Maître, Guy Solle et Formaglio.

Bravo à Marie Catalo qui a obtenu le prix de thèse décerné conjointement par la FNEGE et l'AFC.

Enfin, je vous informe que l'Ordre des Experts-Comptables et la Compagnie des Commissaires aux Comptes souhaitent renforcer leurs liens avec l'AFC, dans le domaine de la recherche et de la communication. Des négociations sont en cours. Je ne manquerai pas de vous faire part des premiers résultats.

N'oublier pas à la rentrée (le jeudi 19 septembre) la journée pédagogique à l'ENS Cachan sur le thème « Les comptes consolidés à l'heure des normes IAS-IFRS ».

Bonnes vacances à tous.

Michel Gervais











**Compte-rendu de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE
de l'Association Française de Comptabilité (A.F.C.)
jeudi 16 mai 2002 à 18H30 IUT Paul Sabatier (Université Toulouse III)**

L'Assemblée Générale Extra-ordinaire des adhérents de l'AFC s'est tenue le jeudi 16 mai à 17h30 dans les locaux de l'IUT Paul Sabatier (Université Toulouse III).

Le président de l'AFC indique qu'il s'agit de procéder à un changement important le passage de l'AFC d'association Française à Association Francophone. Il donne la parole sur cette question à Yannick Lemarchand chargé du dossier au sein du Conseil d'Administration sortant.

Yannick Lemarchand rappelle quelques-unes des idées force qui ont motivé cette initiative, bien au-delà du simple mimétisme — reproduction du modèle de l'AGRH et de l'AIMS —, et confèrent au choix proposé le caractère d'une véritable décision stratégique pour l'Association :

« Quel est l'objectif principal d'une association disciplinaire ou, si vous préférez, d'une société savante comme la nôtre ? Il est de faire progresser la discipline — sous le double aspect de la recherche et de la pédagogie — par la circulation, l'échange et la confrontation des idées. C'est bien ce à quoi l'AFC s'est employée avec bonheur depuis ses débuts. Mais il se trouve que nous disposons d'un formidable atout pour enrichir encore ces échanges et pour leur donner une dimension internationale, puisque nous possédons une langue qui est utilisée, à titre principal ou secondaire, par un nombre très important d'enseignants et chercheurs en comptabilité à travers le monde, qu'ils appartiennent à des pays du Nord ou à des pays du Sud.

Or ces collègues sont très intéressés par notre projet car, la plupart du temps, ils ne disposent, dans leur environnement national, d'aucune structure qui leur propose un regroupement, non seulement sur la base d'un langage commun, mais même souvent simplement sur une base disciplinaire. Prenez, par exemple, la Belgique ou le Maroc, vous n'y trouvez, à ce jour, aucune association comptable à caractère académique ! Certes, des collègues belges et marocains appartiennent déjà à l'AFC, mais ne seraient-ils pas plus nombreux, si elle était francophone. Le cas du Canada est un peu différent car il existe une Association Canadienne des Professeurs de Comptabilité (ACPC) ; pour autant, celle-ci regroupe des anglophones et des francophones or ces derniers sont totalement minoritaires. Dès lors, selon certains collègues canadiens, de nombreux chercheurs québécois ne se reconnaissent pas vraiment dans l'ACPC et une association francophone de comptabilité pourrait exercer sur eux un pouvoir attractif très fort.

Plus généralement, au-delà des cas particuliers, l'accueil qu'a reçu notre projet auprès de tous ceux auxquels je l'ai présenté, un peu partout, a été très encourageant. Il n'a fait que me conforter dans l'idée selon laquelle nos collègues francophones, non français, seraient nombreux à adhérer à une association internationale francophone. Ceci se fera d'autant plus facilement et de façon d'autant plus efficace que nous avons prévu d'encourager la création de sections locales qui pourront constituer un relais dynamique entre le pôle central de l'association et les adhérents des divers pays concernés. Une préfiguration de ce dispositif est aujourd'hui ébauchée au Maroc. Nos collègues de l'Université Mohamed V de Rabat et Michel Gervais ont organisé une journée d'étude en février dernier, et cette manifestation a débouché sur le projet de constitution d'une section marocaine de la future AFC. Nous avons été impressionnés par la qualité des papiers présentés, le niveau des discussions et l'enthousiasme des participants. Cela est de très bon augure pour l'avenir de la future AFC. Cette rencontre nous a également permis de prendre la mesure des attentes de nos collègues vis-à-vis de l'Association : elles sont très fortes et elles sont légitimes, nous ne pouvons pas les décevoir.

L'AFC a aujourd'hui 23 ans. Depuis sa création en 1979, elle a réalisé un travail remarquable pour le développement et la promotion de la recherche en comptabilité dans le cadre hexagonal. Au-delà de toutes



les manifestations qu'elle organise — congrès, journées pédagogiques, journées "jeunes chercheurs" ou encore journées d'histoire — elle possède depuis 1995, avec CCA, une revue de qualité qui occupe une place enviable dans le paysage académique français.

L'association est désormais prête à franchir une nouvelle étape de son développement, en s'ouvrant à cette force de renouvellement que représentent ses futurs membres francophones. En élargissant son rayonnement, cette ouverture internationale lui confèrera également une plus grande attractivité vis-à-vis des jeunes chercheurs de l'Hexagone. Elle lui donnera en outre un poids supplémentaire, tant vis-à-vis des instances nationales, de quelque nature qu'elles soient, que vis-à-vis des associations à caractère international comme l'EAA ou l'IAAER. Enfin et surtout, ce nouveau pas permettra d'élargir l'audience de CCA et d'en faire une revue véritablement internationale qui sera le vecteur de diffusion de cette recherche comptable francophone que nous souhaitons voir se développer.

Notre prochain congrès se déroulera en mai 2003 à Louvain-la-Neuve, organisé par notre collègue Yves de Rongé. C'est évidemment un symbole ; c'est là que se tiendra la première assemblée générale de la nouvelle Association Francophone de Comptabilité si, ainsi que nous vous y convions, vous acceptez la transformation que nous vous proposons. »

Après un rapide examen des modifications statutaires soumises aux suffrages, la parole est donnée à la salle. Un accord général est constaté. Le vote est effectué dans la soirée et les résultats sont affichés le lendemain matin (cf. document joint).

Le secrétaire général
François MEYSSONNIER



Nouveaux statuts de l'Association Francophone de Comptabilité adoptés par l'AGE du 16 mai 2002

Article I - DENOMINATION

L'Association Française de Comptabilité, fondée le 17 mai 1979 et régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, a désormais pour dénomination : "Association Francophone de Comptabilité" (A.F.C.).

Article II - OBJET

Cette Association a pour buts :

- a - de créer et d'entretenir des réseaux d'échanges entre personnes concernées par la recherche et la pédagogie dans les disciplines comptables ;
- b - d'assurer de la meilleure façon possible la communication d'informations sur les sujets ci-dessus ;
- c - de favoriser les échanges entre chercheurs et praticiens sur toutes questions concernant la comptabilité et les disciplines associées ;
- d - de contribuer au développement et à la diffusion des connaissances dans le domaine comptable et, en particulier, à la promotion des travaux en langue française ;
- e - de favoriser et développer les contacts avec les organismes nationaux et internationaux ayant des objets comparables.

Article III - SIEGE ET DUREE

Le siège de l'association est fixé à :

Bibliothèque
88, rue de Courcelles
75008 PARIS

Il pourra être transféré en tout autre lieu, pourvu qu'il demeure sur le territoire français, par décision du Conseil d'administration, ratifiée par l'Assemblée générale qui suit cette décision.

La durée de l'association est illimitée.

Article IV - MEMBRES

Toute personne concernée par la recherche en comptabilité peut faire partie de l'association, à condition que sa candidature soit acceptée. Des entreprises, associations, groupes de recherches, etc., peuvent être membres institutionnels de l'association ; ils sont représentés par des personnes physiques dûment mandatées.

Le Conseil d'administration est habilité à conférer la qualité de membre d'honneur à des personnes ou des organisations ayant rendu service à l'association ; les membres d'honneur sont dispensés de cotisation.

La liste des membres de l'association est publiée une fois l'an avant le congrès ; elle est notamment utilisée pour attester la qualité de membre dans les votes aux assemblées générales.

La qualité de membre se perd par la démission, le décès, le non-paiement de la cotisation au cours de l'année civile concernée ou par radiation prononcée par le Conseil d'administration pour motif grave dûment constaté.

Article V - FINANCES

Les ressources de l'association comprennent :

- a - Les cotisations annuelles personnelles et institutionnelles dont les taux respectifs sont fixés par le Conseil d'administration ;
- b - Les subventions des collectivités publiques ;
- c - Les subventions obtenues dans le cadre de la mise en œuvre de recherches ou d'activités spécifiques ;
- d - Les droits d'inscription aux congrès, journées d'études, etc., ainsi que tous produits liés aux activités de l'association.
- e - Le produit de la vente de services et de publications.

Article VI - CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est administrée par un Conseil d'administration comportant au plus quinze membres élus, dont au moins deux membres francophones exerçant hors de France. Ses membres sont élus pour deux ans par l'assemblée générale ordinaire au scrutin majoritaire à un tour ; le vote est secret. Ils sont rééligibles une fois consécutivement. Ils peuvent être réélus ultérieurement dans les mêmes conditions.

L'augmentation du nombre de membres, par voie d'élections, ne deviendra effective qu'à partir de l'Assemblée générale 2003. À titre transitoire, le Conseil d'administration issu de l'Assemblée générale du 16 mai 2002 invitera trois autres membres de l'Association à venir suivre ses travaux, pendant un an, sans voix délibérative.

Le Conseil d'administration peut s'associer, pour la même durée, des membres suppléants dans la limite de trois ; ils doivent répondre aux mêmes conditions d'éligibilité que les titulaires.

Le renouvellement des membres élus se fait au fur et à mesure de l'expiration de leur mandat. Est électeur tout membre de l'association à jour de ses cotisations. Pour être éligible au Conseil d'administration, il faut être membre de l'association depuis un an, et être à jour de ses cotisations.

Dès son élection, le Conseil d'administration se réunit pour désigner en son sein le secrétaire général et le trésorier de l'association et, si besoin est, le vice-président. Il peut révoquer le bureau dans les conditions décrites ci-dessous.

Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an et aussi souvent que nécessaire, sur convocation de son Président.

Toutes les décisions du Conseil d'administration, y compris l'élection des membres du bureau, sont prises à la majorité simple des membres présents. Les votes par procuration ne sont pas autorisés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Toutefois, la révocation des membres du bureau requiert la majorité des 2/3 des membres élus du conseil, excepté les membres du bureau qui ne sont pas autorisés à prendre part au vote. Le Conseil d'administration prend toutes les décisions nécessitées par le fonctionnement de l'association et fixe notamment le taux des cotisations personnelles et institutionnelles. Il peut décider d'un règlement intérieur dont tout membre de l'association peut avoir communication et qui doit faire l'objet d'une publication. Il peut le modifier. Il peut déléguer certaines missions à des membres du conseil d'administration ou à des commissions ad hoc créées autant que de besoin.

Article VII - BUREAU

Le bureau est constitué du président, du vice-président, du secrétaire général et du trésorier. Il suit la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration et assure la gestion courante de l'association. Le vice-président est élu par le conseil d'administration pour un mandat de deux ans ; à l'échéance de ce mandat, il devient automatiquement président pour deux autres années. Il n'est pas rééligible. Les fonctions de vice-président et président ne sont pas limitées par la durée du mandat d'administrateur.

Le président est seul habilité à engager l'association. Il en coordonne toutes les activités.

Le vice-président assiste le président dans l'ensemble de ses missions. Il le supplée en cas de défaillance. En cas d'empêchement définitif ou de démission du président, le vice-président devient immédiatement



président pour deux années et n'est pas rééligible à la fin de cette période. Un nouveau vice-président est alors élu à la prochaine réunion du conseil d'administration.

Le secrétaire général et le trésorier sont élus par le conseil d'administration pour un an et renouvelables dans leurs fonctions jusqu'à la fin de leur mandat d'administrateur.

Le président et le trésorier détiennent seuls la signature sociale ; ils sont notamment habilités à intervenir séparément pour le fonctionnement des comptes bancaires, de chèques postaux et autres comptes nécessités par la gestion de l'association.

Article VIII - ASSEMBLEES GENERALES

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres inscrits. Elle se réunit une fois par an sur convocation du Président. Les membres sont convoqués au moins quinze jours à l'avance, par lettre individuelle, et l'ordre du jour est indiqué. Seules les personnes physiques membres de l'association ont le droit de vote aux assemblées générales. Le vote par procuration est admis dans la limite de cinq pouvoirs par membre présent.

L'Assemblée générale ordinaire se prononce à la majorité des présents et représentés.

Elle se prononce sur le rapport moral et le rapport financier annuels et sur toute question inscrite à l'ordre du jour présentés par le Conseil d'administration sortant. Elle reçoit communication du rapport du censeur sur les comptes du dernier exercice clos.

Elle élit les membres du Conseil d'administration et le censeur. À défaut d'une nouvelle élection, ce dernier est reconduit tacitement dans ses fonctions.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sur la demande du Président, du Conseil d'administration, ou du tiers des membres. Elle se réunit dans les mêmes conditions de préparation et de décision que l'assemblée générale ordinaire.

Les décisions modificatives des statuts ne peuvent être prises qu'à une majorité des deux tiers des votes exprimés.

Article IX - REGLEMENT INTERIEUR

L'association peut se doter d'un règlement intérieur.

Il regroupe l'ensemble des procédures en vigueur au sein de l'A.F.C. Il définit les modalités concrètes de gestion et d'action. En particulier, il fixe le nombre, la composition, les modalités de recrutement et de fonctionnement des commissions chargées par le Conseil d'administration de missions spécifiques.

Article X - SECTIONS LOCALES

Au cas où l'importance de l'effectif des membres adhérents et la dispersion géographique de leurs résidences le feraient apparaître opportun, le Conseil d'Administration pourra décider de la création d'une ou plusieurs sections locales, propres à faciliter des activités communes sous l'autorité d'un ou plusieurs membres spécialement délégués à cet effet.

Ces sections locales ne constituent pas des Associations autonomes et les modalités de leur fonctionnement seront réglées conformément aux statuts de l'Association par des dispositions annexes à son règlement intérieur. La décision de les ouvrir ou de les supprimer sera prise par le Conseil d'Administration, toute délégation conférée en vue d'assurer leur fonctionnement prenant fin en cas de suppression ou à l'initiative du Conseil d'Administration.

Article XI - DISSOLUTION

En cas de dissolution, volontaire ou non, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par l'assemblée générale. L'actif net est dévolu conformément aux textes qui régissent les associations.

4^{ème} **JOURNÉE DE RECHERCHE FNEGE 2002**
“COMMENT INTERNATIONALISER
LA RECHERCHE FRANÇAISE EN GESTION ?”

10 octobre 2002, Université Paris Dauphine

La préparation de cette Rencontre est coordonnée par Pierre ROMELAER, Professeur à l'Université Paris Dauphine.

Programme :

8h45- 9h15 : Accueil des participants

9h15 : Ouverture de la Journée

9h30-10h30 : Conférence d'un établissement étranger sur le thème de l'internationalisation de la recherche en gestion

10h30-11h00 : Pause

11h00-12h30 : ATELIERS AUX CHOIX

ATELIER 1 : "Publier et communiquer à l'international"

ATELIER 2 : "L'internationalisation des structures de recherche francophones"

ATELIER 3 : "Les spécificités de nos communautés de recherche face à l'internationalisation"

12h30-14h30 : Déjeuner

14h30-16h00 : ATELIERS AUX CHOIX

ATELIER 1 : "Deux questions liées : les coopérations de recherche et la place de l'Europe dans l'internationalisation de la recherche en gestion"

ATELIER 2 : "Le chercheur en gestion face à l'internationalisation"

ATELIER 3 : "Aspects institutionnels : les moyens de l'internationalisation"

16h00-16h30 : Pause

16h30-18h00 : Internationalisation de la recherche française en gestion : perspectives d'action? Table ronde / débat

18h00–18h15 : Clôture de la Journée par Jean-Claude CUZZI et Pierre ROMELAER.

Pour tout renseignement : Valérie VIENNE

Tel : 01 44 29 93 69 –email : vienne@fnege.fr

et sur le site de la FNEGE <http://www.fnege.fr>

CREGO

Centre de Recherche en Gestion des Organisations de l'Université de Montpellier II.

**Le CREGO organise à l'IAE de Montpellier, le vendredi 22 novembre 2002
un colloque sur le thème :**

LA DEFAILLANCE D'ENTREPRISES

centré sur les aspects financiers et juridiques de la défaillance.

Comité scientifique :

Laurent BATSCH (Université Paris Dauphine)

Bruno BIAIS (Université Toulouse I)

Véronique BESSIERE (IAE - Université Montpellier II)

Alain COURET (Université Paris I)

Pascal DUMONTIER (ESA - Université Pierre Mendès France – Grenoble)

Martine FABRE (UMR CNRS 5815)

Vincente FORTIER (UMR CNRS 5815)

Gérard HIRIGOYEN (IAE - Université Bordeaux IV)

Marie-Hélène MONSERIE-BON (Université Toulouse I)

Philippe PETEL (Université Montpellier I).

Comité d'organisation :

Coordonné par : Eric STEPHANY et Martine BOURRIE-QUENILLET

Anne- Laurence DEBAERE, Jérôme POUGET.

L'objectif du colloque est de présenter les résultats des travaux de recherche récents sur la défaillance d'entreprises, thème qui a fait l'objet de nouvelles approches au cours des dernières années tant sur le plan de la prédiction de la défaillance (par exemple par l'utilisation d'algorithmes génétiques) que sur l'évaluation des coûts de faillite, ou encore du droit des entreprises en difficultés (le règlement amiable, la réforme des juridictions commerciales, le droit d'alerte, la loi du 1^{er} mars 1984, le rôle du Président du Tribunal de Commerce...).

Les articles retenus pour ce colloque porteront sur les aspects financiers et/ou juridiques de la défaillance d'entreprises, et peuvent en présenter différentes phases (prévention, redressement, reprise...). Les contributions peuvent être de toute nature : modélisation théorique, étude statistique ou clinique, synthèse de la littérature, études jurisprudentielles, analyses de projet de lois...

Calendrier :

Date limite d'envoi des articles : 5 septembre 2002

Réponse du comité scientifique : 5 octobre 2002

Date limite d'envoi des communications acceptées : 21 octobre 2002

(version définitive) :

Merci d'adresser vos intentions de communication à Véronique BESSIERE, responsable du comité scientifique du colloque, uniquement par e-mail : bessiere@iae.univ-montp2.fr



Journée Jeunes Chercheurs AFC 2003

« De la thèse à l'article »

Université Paris Dauphine

17 janvier 2003

La journée « Jeunes Chercheurs » est réservée principalement à un public de doctorants en fin de travail de thèse ou ayant soutenu récemment et souhaitant rédiger un article publiable dans une revue de référence. Des responsables de Comptabilité Contrôle Audit et de Finance Contrôle Stratégie participeront à cette journée.

Comité scientifique : Bernard Colasse, Pierre Gensse, Michel Gervais, Philippe Lorino.

ACTE DE CANDIDATURE :

L'acte de candidature doit être envoyé au plus tard le 15 novembre 2002 par courrier électronique à Frédérique Déjean et Bruno Oxibar : dejeanoxibar@hotmail.com. Il mentionnera les nom, prénom et laboratoire de rattachement du candidat.

Le texte complet de la communication devra être envoyé, avant le 16 décembre 2002, uniquement par courrier électronique, sous format Word, à dejeanoxibar@hotmail.com. L'article fera l'objet d'un exposé de 15 minutes suivi d'une discussion de 30 minutes devant un jury.

INSCRIPTION :

Les droits d'inscription s'élèvent à 25 € pour les membres de l'AFC, à jour de leur cotisation 2003.

L'adhésion à l'AFC peut être réalisée en ligne sur son site : www.afc-cca.com.

Pour les non-adhérents à l'AFC, les droits d'inscription sont de 110 €

Le repas de midi, compris dans le forfait, sera pris en commun sur place.

CONTACT :

Frédérique Déjean et Bruno Oxibar

CREFIGE

Université Paris IX-Dauphine

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny

75 775 Paris Cedex 16

Email : dejeanoxibar@hotmail.com

Appel à communications

Neuvièmes journées d'histoire de la comptabilité et du management

Jeudi 20 et Vendredi 21 mars 2003

CREFIGE - UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE
AVEC LE SOUTIEN DE L'ASSOCIATION FRANCOPHONE DE COMPTABILITE

Gouvernement d'entreprise et perspectives historiques

L'Université Paris-Dauphine et le Crefige auront le privilège d'accueillir, en mars 2003, les neuvièmes journées d'histoire de la comptabilité et du management. La proximité du centre d'affaires de la Défense nous a conduit assez naturellement à proposer le gouvernement d'entreprise comme thème fédérateur de ces neuvièmes journées.

Ce thème, souvent traité dans le cadre des Sciences de gestion, a permis de nombreuses avancées théoriques. Nous souhaitons apporter, au travers de ces neuvièmes journées, une dimension historique à ce cadre d'analyse. Les perspectives longitudinales, processuelles ou comparatives devraient en effet permettre d'éclairer sous un jour nouveau une réflexion dont l'actualité du début de l'année 2002 montre toute la pertinence. Ce faisant, ces neuvièmes journées s'inscriront dans une voie déjà ouverte par la revue *Entreprises et Histoire* en juin 1999. Ce numéro était en effet consacré au thème du gouvernement d'entreprise et avait permis une comparaison internationale de l'histoire du gouvernement d'entreprise.

Les communications traitant, à titre d'exemple, de prise de contrôle, de rémunérations des dirigeants, de leur responsabilité, de la composition et du rôle du conseil d'administration, de l'information et du rôle des actionnaires, des faillites et de façon encore plus large de la répartition des pouvoirs dans l'entreprise, entrent tout à fait dans ce thème. La comptabilité, le contrôle et l'audit sont des approches dont la portée explicative permettra d'éclairer en particulier la régulation des systèmes décisionnels de l'entreprise.

Les communications ne s'inscrivant pas dans le thème des journées mais adoptant une démarche longitudinale de longue période ou une perspective historique sur des problématiques gestionnaires sont également les bienvenues et seront examinées sans exclusive par les membres du comité scientifique. Nous souhaitons ainsi des propositions de communications qui sauront confronter empirie et hypothèse(s) théorique(s), développer une perspective historique et/ou une réflexion transversale.

CALENDRIER :

15 décembre 2002 : date limite d'envoi du texte complet de la communication

30 janvier 2003 : communication aux auteurs des avis des rapporteurs

28 février 2003 : date limite de réception des fichiers et du texte définitif des communications retenues.

COMITE SCIENTIFIQUE :

Laurent Batsch, Dominique Bessire, Henri Bouquin, Trevor Boyns, Bernard Colasse, Patrick Fridenson, Eric Godelier, Yannick Lemarchand, Marc Nikitin, Robert Parker, Michèle Saboly, Cheryl McWatters.

COMITE D'ORGANISATION :

Anne Pezet, Nicolas Berland, Didier Bensadon.

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Date d'envoi des communications complètes : 15 décembre 2002

Les communications devront être remises en deux exemplaires sous forme dactylographiée et sous forme informatisée (WORD, MAC ou PC). Merci d'utiliser un format RTF (Rich Text Format).

Feuille de style à adopter impérativement

(Marges : 2,5 - 2,5 - 2,5 en justifié)

TITRE : titre 1 (TIMES NEW ROMAN 28, ITALIQUE, GRAS, MAJUSCULES, aucun espace avant-après, interligne simple)

Prénom Nom, Times New Roman 12, interligne 15 points, aucun espace avant, après

FonctionFaculté...Adresse... Téléphone et télécopie : -

Courrier électronique : ...

Résumé de 50 mots

Times New Roman 10

Mots clé. -

Abstract

Times New Roman 10, italique

Keywords. -

TEXTE Style Normal : Times New Roman 12, interligne 15 points, aucun espace avant-après.

1. (titre 2 : Times New Roman 18 gras, espacement avant et après de 18 points)

Texte Style Normal : Times New Roman 12, interligne 15 points, aucun espace avant-après

1.1 (titre 3 : Times New Roman 12 gras, espacement avant et après de 12 points)

Texte Style Normal : Times New Roman 12, interligne 15 points, aucun espace avant-après

1.1.1 (titre 4 : Times New Roman 12 gras italique, espacement avant et après de 6 points)

Les notes de bas de page seront à la fin de chaque page (Times New Roman 10, aucun espacement)

Les schémas, graphiques et tableaux seront numérotés, comporteront un titre et la référence à une source (Times New Roman 10 aucun espace avant-après).

Références bibliographiques (Times New Roman 10, espacement avant 6 points)

Référence à un article :

Capron M. (1991) "La comptabilité : faut-il y croire pour avoir confiance ?", *Gérer et comprendre*, décembre 1990, pp. 75-83.

Référence à un ouvrage :

Colasse B. (1996) *Comptabilité générale*, 5ème édition, Economica, Paris.

Décès

Yves BERNHEIM nous a quittés.

Membre de l'AFC, c'était une personnalité connue au sein de nombreuses institutions nationales et internationales.

Il a disparu tragiquement le 31 mars 2002 lors d'une course en montagne.

Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

Informations bibliographiques

Publication par un éditeur américain des meilleurs travaux présentés lors du colloque des 4 et 5 octobre derniers à Nice sur l'évaluation des performances et le contrôle de gestion.

L'AFC a été l'un des sponsors de cette manifestation.

Titre : Performance Measurement and Management Control: A Compendium of Research

Auteurs : (edited by) Marc J. Epstein (Rice University, USA) and Jean-François Manzoni (INSEAD, France)

Collection : Studies in Managerial and Financial Accounting, volume 12 (338 pages)

Editeur : Jai Press

ISBN : 0-7623-0867-2

Distributeur en Europe : Elsevier Science

Mr. Neil Boon

Tel : +44-1865-843681 / Fax : +44-1865-843951

e-mail : n.boon@elsevier.com

